



Nanterre, le 2 juin 2021

**MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 23 JUIN 2021**

Les actionnaires de la société ESSO S.A.F. (la « Société ») sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 23 juin 2021 à 15 heures, au siège social de la Société : 20 rue Paul Héroult, 92000 Nanterre.

Avertissement

Dans le contexte de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré en France jusqu'au 1^{er} juin 2021 et conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée par l'ordonnance 2020-1497 du 2 décembre 2020 et prorogée par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2021 se tiendra à huis clos, sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer. A cet égard, nous vous demandons d'exprimer votre vote par correspondance ou de donner pouvoir, et ce afin d'éviter d'exposer les actionnaires à des risques sanitaires et leur garantir une égalité d'accès à cette Assemblée Générale. En effet, à la date de la publication du présent avis de réunion, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires font obstacle à la présence physique de l'ensemble des actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale.

Vous êtes invité à consulter régulièrement le site de la Société : www.esso.fr.

Il sera, en outre, possible d'assister à la retransmission en direct et en différé de l'Assemblée Générale selon les modalités déterminées par la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : esso.france@exxonmobil.com.

La Société avertit ses actionnaires que, compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, elle pourrait ne pas être en mesure de réceptionner les envois postaux qui lui sont adressés.

L'avis de réunion préalable a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 14 mai 2021 et contient l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Les actionnaires peuvent également consulter au siège social de la société, ou se faire adresser, l'ensemble des informations prévues par l'article R. 225-83 du Code de commerce auprès du contact dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Contact :

- CIC, Service Assemblées, 6, avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09
- Océane HARIMANITRA :
 - Tél : 01 53 48 80 12
 - E-mail : oceane.harimanitra@cic.fr